

## **Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 septembre 2018**

établi conformément à l'article L 2121-26 du CGCT

-----

Présents : Madame BELVEYRE, Messieurs MOULIN, CANTAREL, DAUSSET, ROUSSILHE , PADIRAC et VIGOUROUX

Absents : Madame BOURGADE, Messieurs DAVAL et PETIT

Absent représenté : BUFFAMENE pouvoir à BELVEYRE

Secrétaire de séance : René ROUSSILHE

18 h 30 : Début de séance

### **Ordre du jour** :

- RPQS : Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable est accepté à l'unanimité.
- Prix des Tickets de cantine et de garderie : Les tarifs de la cantine (3,30 €) et de la garderie (2,50 €) demeurent inchangés.
- Convention de mise à disposition pour CAUVALDOR : La mise à disposition de l'agent communal et de son matériel pour CAUVALDOR est décidée à l'unanimité. Délibération sera établie.
- Devis FLOIRAT : 4 entreprises (VIGIER / RAFFY / PADIRAC / CMC avaient adressés leur devis à la mairie.

Mme BELVEYRE devant s'absenter quitte la réunion. Mr PADIRAC se trouvant en conflit d'intérêt ne peut participer au vote octroyant le chantier FLOIRAT. La décision se trouve ainsi reportée à une date ultérieure.

Mr ROUSSILHE attire l'attention des membres du conseil sur le fait qu'il serait préférable de choisir une seule entreprise qui réalise la totalité des travaux pour éviter, le cas échéant, tout litige entre intervenants.

- Questions diverses : La location du logement n°4 sis aux écoles est attribué Melle DELPECH Mélissa et DURIN Olivier. La majeure partie du loyer sera directement versée par la CAF à la mairie. Le contrat de location sera établi dans ce sens.

20 h 30 : Fin de séance.